

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications.

### RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

**Nom du produit:** COFRAN SUPER DKP

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisations identifiées:** Détergent  
Récipients de  $\geq 20l$  à usage commercial uniquement

**Usages déconseillés:** Pas d'utilisations déconseillées identifiées.

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Fabricant / Fournisseur** FUCHS LUBRICANTS GERMANY GmbH  
Friesenheimer Str. 19  
68169 Mannheim

Téléphone: +49 621 3701-0 (ZENTRALE)  
Télécopie: +49 621 3701-570

#### Contact pour demander des fiches de données de sécurité

E-mail: Lubrifiants automotive automotive-FLG@fuchs.com  
Lubrifiants industriels industrie-FLG@fuchs.com  
Téléphone: +49 621 3701-0 (ZENTRALE)

#### Service chargé de renseigner sur les fiches de données de sécurité

E-mail: produktsicherheit-FLG@fuchs.com

**1.4 Numéro d'appel d'urgence:** +49 621 3701-0 (Mo - Fr 08:00 - 16:00 Uhr)

### RUBRIQUE 2 — Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Le produit a été classé comme dangereux et étiqueté aux termes du Règlement (CE) no. 1272/2008 (CLP).

**Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements.**

**Nom du produit:** COFRAN SUPER DKP

**Dangers pour la Santé**

Lésions oculaires graves	Catégorie 1	H318: Provoque de graves lésions des yeux.
Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Expositions répétées	Catégorie 1	H372: Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Risque d'Aspiration	Catégorie 1	H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

**Résumé des dangers**

**Dangers Physiques:** Pendant l'utilisation peuvent se former des mélanges de l'airvapeur inflammables.

**Dangers pour la Santé**

**Contact avec la Peau:** Un contact prolongé ou répété avec la peau peut provoquer une dermatite (inflammation de la peau) à cause de l'effet dégraissant du solvant.

**Ingestion:** En cas d'ingestion, le produit peut être aspiré dans les poumons et causer une pneumonie chimique. Traiter en conséquence.

**2.2 Éléments d'étiquetage**

**Contient:** hydrocarbures, faible viscosité éthoxylate d'alcool



**Mentions d'Avertissement:** Danger

**Déclaration(s) de risque:** H318: Provoque de graves lésions des yeux.  
H372: Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.  
H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

**Nom du produit:** COFRAN SUPER DKP**Conseils de Prudence**

- Prévention:** P260: Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.  
P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
- Intervention:** P301+P310: EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.  
P331: NE PAS faire vomir.  
P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

**Informations supplémentaires de l'étiquette**

EUH066: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

**2.3 Informations sur les autres dangers**

Sous conditions d'utilisation habituelle des huiles minérales et leurs composants ainsi que des produits chimiques et en respectant les remarques de stockage et de manipulation (al. 7) ainsi que les remarques sur des mesures individuelles de prévention (al.8) aucun danger particulier n'est connu. Ne pas laisser parvenir le produit dans l'environnement, de manière incontrôlée.

**Propriétés perturbant le système endocrinien**

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

**RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants****3.2 Mélanges**

**Informations générales:** Produit à base d'huiles minérales hautement raffinées et d'additifs anticorrosion type hydrocarbures volatiles.

Désignation chimique	Identificateur	Concentration *	N° d'enregistrement REACH	Notes
hydrocarbures, faible viscosité	EINECS: 926-141-6	50,00% - <100,00%	01-2119456620-43	
White spirit, low viscous	EC: 919-164-8	10,00% - <25,00%	01-2119473977-17	
éthoxylate d'alcool	Polymère	5,00% - <10,00%		
dérivé du glycol	EINECS: 203-961-6	1,00% - <5,00%	01-2119475104-44	
Fatty alcohol ethoxylate	Polymère	1,00% - <3,00%		

\* Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le composant est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

PBT : substance persistante, bioaccumulable et toxique.

vPvB : substance très persistante et très bioaccumulable.

**Nom du produit:** COFRAN SUPER DKP

### Classification

Désignation chimique	Identificateur	Classification
hydrocarbures, faible viscosité	EINECS: 926-141-6	CLP: Asp. Tox. 1;H304 EUH066
White spirit, low viscous	EC: 919-164-8	CLP: Asp. Tox. 1;H304, Aquatic Chronic 3;H412, STOT RE 1;H372 EUH066
éthoxylate d'alcool	Polymère	CLP: Eye Dam. 1;H318, Acute Tox. 4;H302
dérivé du glycol	EINECS: 203-961-6	CLP: Eye Irrit. 2;H319
Fatty alcohol ethoxylate	Polymère	CLP: Eye Dam. 1;H318, Acute Tox. 4;H302

CLP: Règlement n° 1272/2008

Les huiles minérales et distillats de pétrole hautement raffinés dans notre produit contiennent moins de 3 % d'extrait de diméthyle sulfoxyde (DMSO), mesuré selon la méthode IP 346 (pourcentage en poids) et ne sont pas classés comme cancérigènes selon la Note L, Annexe VI du Règlement CE 1272/2008.

## RUBRIQUE 4 — Premiers secours

**Généralités:** Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

### 4.1 Description des mesures de premiers secours

**Inhalation:** Arrivée d'air frais, en cas malaise, veuillez consulter un médecin.

**Contact oculaire:** Rincer immédiatement à grande eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si cela est facile à faire. Consulter un médecin.

**Contact avec la Peau:** Laver à l'eau courante et au savon. Eviter le dégraissage excessive de la peau.

**Ingestion:** Contacter immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Rincer la bouche. Ne jamais faire boire une personne inconsciente. En cas de vomissements, garder la tête basse pour éviter une pénétration du contenu de l'estomac dans les poumons. NE PAS faire vomir.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés:** Risque de lésions oculaires graves. En cas d'ingestion, le produit peut être aspiré dans les poumons et causer une pneumonie chimique. Traiter en conséquence. Maux de tête.

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires** Consulter un médecin en cas de symptômes.

## RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie

**Dangers d'Incendie Généraux:** Garder au frais les récipients exposés à l'incendie à l'aide d'un jet d'eau.

### 5.1 Moyens d'extinction

**Nom du produit:** COFRAN SUPER DKP

**Moyens d'extinction appropriés:** CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de la mousse résistant à l'alcool ou de l'eau pulvérisée contenant du tensioactif.

**Moyens d'extinction inappropriés:** Jet d'eau à grand débit.

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:** A une température suffisamment élevée, la formation d'un mélange inflammable air-vapeur est possible.

**5.3 Conseils aux pompiers**

**Procédures spéciales de lutte contre l'incendie:** Éloigner le récipient de la zone de l'incendie, si cela peut être fait sans risque. Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives. Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas l'envoyer dans les canalisations.

**Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu:** Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection complète en cas d'incendie.

**RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:** En cas de déversements accidentels, faire attention aux surfaces et aux sols glissants. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:** Empêcher le liquide de se répandre sur la surface de la terre (par exemple, par endiguement ou par barrage anti-pollution). Éviter le rejet dans l'environnement. Le responsable Environnement doit être avisé de tout déversement important. Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Ne pas envoyer dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau phréatiques.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:** Recueillir le liquide à l'aide de matériaux absorbants (sable, terre d'infusoires, neutralisant d'acide, liant universel, sciure). Éliminer le matériel rassembler conformément aux réglementations locales. Arrêter le débit de matière, si ceci est sans risque.

**6.4 Référence à d'autres rubriques:** Voir l'équipement de protection individuelle à la Section 8. Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7. Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

Endiguer pour élimination ultérieure. Empêcher tout rejet dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les espaces clos. Arrêter le débit de matière, si ceci est sans risque.

Nom du produit: COFRAN SUPER DKP

## RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage:

- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:** Utiliser seulement dans les zones bien ventilées. Risque de concentration de vapeur au niveau du sol et dans les zones basses. Eviter le dégagement d'aérosols. Lors du travail ne pas manger, ni boire, ni fumer. Respecter les règles générales sur le travail avec des huiles minérales et des produits chimiques. Se conformer aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Assurer une ventilation efficace.
- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités:** Garder sous clef. Respecter les réglementations nationales concernant le traitement des eaux polluées avec des matières dangereuses (Réglementation au sujet des produits dangereux). Respecter les réglementations de stockage et de manipulation des liquides inflammables. Respecter le stockage de solvants inflammables avec d'autres solvants. Ne pas chauffer à une température supérieure au point d'éclair.
- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s):** Non applicable

## RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle

Désignation chimique	Type	Valeurs Limites d'Exposition	Source
dérivé du glycol	STEL	15 ppm 101,2 mg/m3	UE. Valeurs limites d'exposition indicatives des directives 91/322/CEE, 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE, 2017/164/UE, dans leur version modifiée (12 2009)
dérivé du glycol	TWA	10 ppm 67,5 mg/m3	UE. Valeurs limites d'exposition indicatives des directives 91/322/CEE, 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE, 2017/164/UE, dans leur version modifiée (12 2009)
dérivé du glycol	VME	10 ppm 67,5 mg/m3	France. Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France, INRS ED 984, dans sa version modifiée (01 2008)
dérivé du glycol	VLE	15 ppm 101,2 mg/m3	France. Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France, INRS ED 984, dans sa version modifiée (01 2008)

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Contrôles techniques appropriés:

Assurer une ventilation efficace. Le taux de renouvellement d'air devrait être adapté aux conditions. Si c'est approprié, clôtures de processus d'utilisation, ventilation d'échappement locale, ou d'autres commandes de technologie pour maintenir les niveaux aéroportés au-dessous des limites recommandées d'exposition. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenez les niveaux aéroportés à un niveau acceptable.

#### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

**Nom du produit:** COFRAN SUPER DKP

<b>Informations générales:</b>	Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Choisir l'équipement de protection conformément aux normes CEN en vigueur et en coopération avec le fournisseur de l'équipement de protection. Respecter les mesures de sécurité habituelles pendant la manipulation des produits pétroliers ou que chimiques.
<b>Protection des yeux/du visage:</b>	Lunettes de protection (EN 166) recommandées pour le transvasement. Éviter le contact avec les yeux. Porter des lunettes de protection à coques.
<b>Protection de la peau</b>	
<b>Protection des Mains:</b>	Matière: Caoutchouc nitrile-butyle (NBR). Temps de perméation min.: >= 480 min Épaisseur du matériau recommandée: >= 0,38 mm  éviter un contact long et répété avec la peau. Suivre les recommandations du fournisseur pour le choix des gants adéquats. Protection préventive de la peau par un onguent. Gants de protection. Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
<b>Autres:</b>	Ne pas porter de chiffons souillés par le produit dans les poches du pantalon. Porter un vêtement de protection approprié.
<b>Protection respiratoire:</b>	Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail. Éviter l'inhalation des vapeurs/ aérosols.
<b>Dangers thermiques:</b>	Non connu.
<b>Mesures d'hygiène:</b>	Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que lavage après manipulation de la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement la tenue de travail pour éliminer les contaminants. Mettre au rebut les chaussures qui ne peuvent pas être lavées.
<b>Contrôles environnementaux:</b>	Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques****9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

<b>Aspect</b>	
<b>État:</b>	liquide
<b>Forme:</b>	liquide
<b>Couleur:</b>	Incolore
<b>Odeur:</b>	Caractéristique
<b>pH:</b>	substance / du mélange est non-soluble (dans l'eau)
<b>Point de congélation:</b>	non déterminé
<b>Point d'ébullition:</b>	Non applicable
<b>Point d'éclair:</b>	79 °C
<b>Taux d'évaporation:</b>	Non applicable aux mélanges.
<b>Inflammabilité (solide, gaz):</b>	non déterminé
<b>Limite supérieure d'inflammabilité (%)-:</b>	Non applicable aux mélanges.

**Nom du produit:** COFRAN SUPER DKP

<b>Limite inférieure d'inflammabilité (%)-:</b>	Non applicable aux mélanges.
<b>Pression de vapeur:</b>	Non applicable aux mélanges.
<b>Densité de vapeur relative:</b>	Non applicable aux mélanges.
<b>Densité:</b>	0,82 g/ml (15,00 °C)
<b>Solubilités</b>	
<b>Solubilité dans l'eau:</b>	Insoluble dans l'eau
<b>Solubilité (autre):</b>	Aucune information disponible.
<b>Coefficient de partition (n-octanol/eau):</b>	Non applicable aux mélanges.
<b>Température d'auto-inflammation:</b>	non déterminé
<b>Température de décomposition:</b>	non déterminé
<b>Viscosité, cinématique:</b>	3,2 mm <sup>2</sup> /s (20 °C)
<b>Propriétés explosives:</b>	Valeur sans importance pour la classification.
<b>Propriétés comburantes:</b>	Valeur sans importance pour la classification.
<b>Caractéristiques de la particule:</b>	Non applicable
<b>9.2 Autres informations</b>	Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité**

<b>10.1 Réactivité:</b>	Stable dans les conditions normales d'utilisation.
<b>10.2 Stabilité chimique:</b>	Stable dans les conditions normales d'utilisation.
<b>10.3 Possibilité de réactions dangereuses:</b>	Stable dans les conditions normales d'utilisation.
<b>10.4 Conditions à éviter:</b>	Stable dans les conditions normales d'utilisation.
<b>10.5 Matières incompatibles:</b>	Comburants forts. Acides forts. Bases fortes.
<b>10.6 Produits de décomposition dangereux:</b>	La décomposition thermique ou la combustion peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

**RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques**

**Informations sur les voies d'exposition probables**

<b>Inhalation:</b>	Aucune information disponible.
<b>Ingestion:</b>	Aucune information disponible.
<b>Contact avec la Peau:</b>	Aucune information disponible.
<b>Contact oculaire:</b>	Provoque de graves lésions des yeux.

**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

**Toxicité aiguë**

<b>Ingestion</b>	
<b>Produit:</b>	ETAmél: 6.000 mg/kg

**Nom du produit:** COFRAN SUPER DKP

---

**Substance(s) spécifiée(s)**

hydrocarbures, faible viscosité	DL 50 (Rat): > 5.000 mg/kg (OECD 401)
White spirit, low viscous	DL 50 (Rat): > 6.300 mg/kg
éthoxylate d'alcool	DL 50 (Rat): 500 - 2.000 mg/kg
dérivé du glycol	DL 50 (Rat): 3.384 mg/kg
Fatty alcohol ethoxylate	DL 50 (Rat): 300 - 2.000 mg/kg

**Contact avec la peau**

**Produit:** Non classé comme présentant une toxicité aiguë d'après les données disponibles.

**Substance(s) spécifiée(s)**

hydrocarbures, faible viscosité	DL 50 (Lapin): > 5.000 mg/kg (OECD 402)
dérivé du glycol	DL 50 (Lapin): 2.700 mg/kg

**Inhalation**

**Produit:** Non classé comme présentant une toxicité aiguë d'après les données disponibles.

**Corrosion ou Irritation de la Peau:**

**Produit:** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Substance(s) spécifiée(s)**

hydrocarbures, faible viscosité	OECD 404 Pas irritant.
éthoxylate d'alcool	OECD 404 (Lapin): Pas irritant.

**Blessure ou Irritation Grave des Yeux:**

**Produit:** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification sont remplis.

**Sensibilisation Respiratoire ou Cutanée:**

**Produit:** Sensibilisateur de la peau: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  
Sensibilisateur des voies respiratoires: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Substance(s) spécifiée(s)**

hydrocarbures, faible viscosité	Non sensibilisant (cochon d'inde) ; OCDE 406.
éthoxylate d'alcool	Non sensibilisant (cochon d'inde) ; OCDE 406.

**Nom du produit:** COFRAN SUPER DKP

---

**Mutagénicité des Cellules Germinales**

**Produit:** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Cancérogénicité**

**Produit:** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité pour la reproduction**

**Produit:** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Exposition Unique**

**Produit:** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Expositions répétées**

**Produit:** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification sont remplis.

**Risque d'Aspiration**

**Produit:** Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

**11.2 Informations sur les autres dangers**

**Propriétés perturbant le système endocrinien**

**Produit:** La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

**RUBRIQUE 12 — Informations écologiques**

---

**12.1 Toxicité**

**Toxicité aiguë**

**Produit:** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Poisson**

**Substance(s) spécifiée(s)**

hydrocarbures, faible viscosité CL 50 (Poisson, 96 h): 1.000 mg/l (OECD 203)

White spirit, low viscous CL 50 (Poisson, 96 h): 10,1 - 100 mg/l

dérivé du glycol CL 50 (Poisson, 96 h): 1.300 mg/l

**Nom du produit:** COFRAN SUPER DKP**Invertébrés Aquatiques****Substance(s) spécifiée(s)**

hydrocarbures, faible viscosité CL 50 (Daphnie, 48 h): > 1.000 mg/l (OECD 202)

White spirit, low viscous CE50 (Daphnie, 48 h): 10,1 - 22 mg/l

dérivé du glycol CE50 (Daphnie, 48 h): > 101 mg/l

**Toxicité chroniqueProduit:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité pour les plantes aquatiques****Substance(s) spécifiée(s)**

hydrocarbures, faible viscosité CE50 (Algue, 72 h): > 1.000 mg/l (OECD 201)

dérivé du glycol CE50 (Algue, 96 h): > 101 mg/l

**12.2 Persistance et dégradabilité****Biodégradation**

**Produit:** Non applicable aux mélanges.

**Substance(s) spécifiée(s)**

hydrocarbures, faible viscosité 69 % (28 jr, OECD 301F) Facilement biodégradable

White spirit, low viscous Facilement biodégradable

éthoxylate d'alcool Facilement biodégradable

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

**Produit:** Non applicable aux mélanges.

**12.4 Mobilité dans le sol:**

**Produit:** Non applicable aux mélanges.

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB:**

Le produit ne contient aucune substance correspondant aux critères PBT/vPvB.

**12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien****Produit:**

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

**12.7 Autres effets néfastes:**

Aucune information disponible.

Nom du produit: COFRAN SUPER DKP

## RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

**Informations générales:** Éliminer les rejets et les déchets conformément aux réglementations établies par les autorités locales.

**Méthodes d'élimination:** Le rejet, le traitement et l'élimination peuvent être soumis à des lois nationales, régionales ou locales.

### Codes européens de déchets

07 06 04\*: autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques

## RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport

### ADR/RID

- 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification: —
- 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU: —
- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
  - Classe: Marchandises non dangereuses
  - Étiquettes: —
  - N° de danger (ADR): —
  - Code de restriction en tunnel: —
- 14.4 Groupe d'emballage: —
- 14.5 Dangers pour l'environnement: —
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: —

### IMDG

- 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification: —
- 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU: —
- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
  - Classe: Marchandises non dangereuses
  - Étiquettes: —
  - N° d'urgence: —
- 14.3 Groupe d'emballage: —
- 14.5 Dangers pour l'environnement: —
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: —

**Nom du produit:** COFRAN SUPER DKP

## IATA

- 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification: —  
14.2 Nom de transport complet: —  
14.3 Classe(s) de danger pour le transport:  
Classe: Marchandises non dangereuses  
Étiquettes: —  
14.4 Groupe d'emballage: —  
14.5 Dangers pour l'environnement: —  
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: —

**14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI:** Non applicable.

## RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation

**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:**

### Règlements UE

**Règlement (CE) no 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, ANNEXE I SUBSTANCES RÉGLEMENTÉES:** aucune

**Règlement (CE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte), et ses modifications:** aucune

### Réglementations nationales

**INRS, Maladies professionnelles, Tableau des maladies professionnelles**

Classé: 36

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été mise en œuvre.

## RUBRIQUE 16 — Autres informations

**Informations de révision:** Les modifications sont repérées sur le côté par un double trait.

### Texte des mentions H dans les sections 2 et 3

EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

---

**Nom du produit:** COFRAN SUPER DKP

---

**Autres informations:** La classification correspond aux listes CEE actuelles, mais est complétée par des indications tirées de publications spécialisées. Les méthodes suivantes ont été utilisées pour l'évaluation: - Sur la base de données d'essai - méthode de calcul - Principe d'extrapolation "Mélanges essentiellement similaires" - Jugement d'experts

**Date de Révision:** 08.11.2022

**Avis de non-responsabilité:** Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur nos connaissances et expériences actuelles et sont données au mieux de notre connaissance et en toute bonne foi. Elles décrivent, pour le produit concerné, les exigences de sécurité concernant la manutention, le transport et l'élimination. Les données ne peuvent être considérées comme des spécifications techniques du produit. Ni les propriétés du produit, ni l'adéquation du produit pour toute application technique spécifique ne peuvent être déduites des données contenues dans cette fiche de données de sécurité. Les modifications sur le présent document ne sont pas autorisées. Les données ne sont pas transférables à d'autres produits. Dans le cas où le produit est mélangé ou mis en œuvre avec d'autres produits, les données contenues dans cette fiche de données de sécurité ne sont pas nécessairement valables pour la matière ainsi produite.

Il est de la responsabilité du destinataire du produit de respecter les lois et réglementations nationales et locales. N'hésitez pas à nous contacter pour obtenir des fiches de données de sécurité actualisées.

Ce document a été émis électroniquement et n'a pas de signature.